



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet  
Bureau Communication  
Interministérielle

Melun, le 7 août 2019

### *Fête de l'Aïd al-Adha*

La célébration de la fête de l'Aïd al-Adha, appelée également Aïd al-Kébir, qui aura lieu le 11 août prochain fait l'objet d'une attention particulière s'agissant du respect des règles de dispositions réglementaires en matière de santé publique, de protection de l'animal et de respect de l'environnement.

**La préfecture de Seine-et-Marne qui assure la coordination des différents services de l'État en ce domaine, rappelle que seules les viandes issues d'établissements agréés offrent des garanties de qualité sanitaire.**

Les risques sanitaires que peut présenter la consommation de viandes issues de carcasses non inspectées par les services vétérinaires sont élevés. En outre, l'abattage rituel ne peut être pratiqué que dans un abattoir agréé par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation. Les sacrificateurs habilités par les organismes religieux agréés doivent être en mesure de justifier de cette habilitation à toute demande des services de l'État.

En Seine-et-Marne, trois abattoirs listés ci-après détiennent l'agrément pour l'abattage lors de cette fête :

<b>Jossigny</b>	<b>Meaux</b>	<b>Montereau-Fault-Yonne</b>
L'abattoir de Jossigny 2 chemin des Chaudronniers Tél : 01.64.02.43.75	AMINECOV Z.I. de la Bauve 12 rue du Vide Arpents Tél : 01.64.33.99.44	L'abattoir de Montereau Z.I. du Confluent 1 rue des Sécherons Tél : 01.60.57.03.48

**Par ailleurs, des éleveurs et plusieurs marchés au vif temporaires ouvrent la possibilité aux familles de sélectionner leur animal sur pied. Les animaux achetés doivent être acheminés à l'abattoir par un transporteur dans un véhicule conforme à la réglementation. En aucun cas, les acheteurs ne peuvent transporter eux-mêmes les animaux vivants sans les autorisations nécessaires.**

Retrouvez l'ensemble de ces éléments dans le flyer « [Célébrer l'Aïd al-Adha dans le respect de la réglementation](#) » disponible sur notre site Internet.

#### Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ [pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr)